

Réponse du Conseil administratif à la motion de Mmes Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet, acceptée par le Conseil municipal le 9 juin 2004, intitulée: «Pour des salaires municipaux généralement indemnes, mais sans indemnités généralisées».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les dispositions nécessaires pour intégrer dans les meilleurs délais et dans un souci de cohérence, de simplification, de transparence et d'égalité de traitement les indemnités du personnel municipal dans le salaire, sous réserve d'exceptions justifiées par les circonstances.

REPOSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif informe le Conseil municipal que ce dossier est en cours de traitement: un projet de règlement a été présenté par le Service des ressources humaines au Conseil administratif et aux partenaires sociaux. Celui-ci sera intégré dans le cadre du règlement d'application qui sera traité durant les négociations sur le projet de nouveau statut du personnel de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 4 avril 2007.